



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Patrick CEGIELSKI

M. Christian TUTIN

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Philippe THIARD

M. Christian CUESTA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRÈS

M. Julien GIRAL

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Jeannick LE LAGADEC

M. Pierre SERNE

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. François-Antoine CASCIANI

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI à 11 heures 38)

Mme Isabelle COLL (procuration donnée à M. CUESTA jusqu'à l'arrivée de Mme COLL, à 11 heures 06)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT à 12 heures 17)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER (procuration donnée à M. Christian TUTIN)

M. Arnaud THAUVRON (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV jusqu'à 12 heures 17 puis à Mme Isabelle COLL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à Mme Julien GIRAL)

Collège dit « des usagers » :

M. Annaël LOMBE (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc GOGNY (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
 Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à M. Luc HITTINGER à 12 heures 11)
 M. Frédéric MORET (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV jusqu'à 12 heures 17 puis à
 Mme Isabelle COLL)
 M. Jean-François ONETO (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil (représentée par Mme Suzanne ABKARI)
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau*
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charges des Ressources Humaines
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Invités exceptionnels

Mme Delphine ADAM

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Maëly CANTUEL
 M. Vincent VIVIANI

Suppléants

M. Yoro FALL
 Mme Éléa GAILLARD
 M. Nourad MAECHA
 M. Alexandre MARQUET
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE
 Mme Geneviève SERT
 M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant
M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche-Biomédecine
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue
Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé
Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales
Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

Présentation du dossier I-SITE	6
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	12
1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université	12
1.2. Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)	12
1.3. Avis sur le projet de nomination de Mme Delphine ADAM en tant que directrice du Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE) et de Mme Patricia ALBANÈSE en tant que directrice du Service commun universitaire d'information et d'orientation-Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO-BAIP)	14
Calendrier prévisionnel des élections des conseils centraux de l'université	16
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	17
2.1. Approbation du budget rectificatif n°2 pour le budget 2015.....	17
2.2. Approbation des dotations/contributions des composantes pour le budget 2016	18
2.3. Approbation de remises gracieuses	21
2.4. Approbation de sorties d'inventaire.....	22
4. OFFRE DE FORMATION.....	23
4.1. Approbation de diplômes universitaires (DU) et de certificats universitaires (CU) portés par la Faculté de Médecine, l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).....	23
3. POINT RESSOURCES HUMAINES	24
3.1. Application des tarifs et des tranches applicables au service de restauration	24
5. QUESTIONS DIVERSES	27
5.1. Point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université	27
5.2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 18 septembre 2015 et du 2 octobre 2015.....	27

La séance est ouverte à 9 heures 41, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président fait savoir que :

- Il a signé le contrat de site avec la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Paris-Est (UPE).
- Dans le cadre de l'appel à projets IDEX/I-SITE (Initiatives d'Excellence/Initiatives-Science-Innovation-Territoires-Économie) du deuxième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 2), la COMUE a déposé son dossier I-SITE - le projet « FUTURE » - auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) le 22 octobre. Une version française du document a été envoyée aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Conseil Académique dès qu'elle a été disponible. Le dossier I-SITE a déjà été présenté au Conseil Académique. Le Président demande aux membres de chaque instance de ne pas diffuser ce document, sachant qu'il devra être présenté oralement au jury IDEX/I-SITE en janvier 2016.

Il propose de :

- ne pas traiter le point 1 de l'ordre du jour (« point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université ») sauf si les membres du Conseil d'Administration ont des questions sur ce sujet, de façon à consacrer du temps à la présentation du dossier I-SITE et à ne pas allonger la durée de la séance,
- rajouter dans l'ordre du jour un point 1.4 sur l'élection des conseils de l'université.

Les membres du Conseil d'Administration n'émettent pas d'objections.

Présentation du dossier I-SITE

(Projection de diapositives.)

Mme GOURNAY présente le dossier I-SITE, dont elle a fait partie de l'équipe de rédaction.

Elle insiste sur la nécessité de ne pas le diffuser, afin que les idées contenues dans ce document ne soient pas récupérées par d'autres candidats à l'appel à projets IDEX/I-SITE.

Conformément aux attentes du jury IDEX/I-SITE, le document ne dépasse pas 45 pages de rédaction et il comporte les rubriques et les tableaux qui sont imposés.

Il s'agit de la deuxième version du dossier puisqu'une première version a été retenue dans le cadre d'une phase de présélection : sur 20 dossiers I-SITE, 8 ont été retenus, dont un seul en Île-de-France, celui porté par l'UPE. Ce dossier a fait l'objet de critiques positives, par exemple sur le volet pédagogie et formation, mais aussi de critiques en termes d'axes d'amélioration, par exemple sur l'international.

L'I-SITE est un levier de politique publique dont l'objectif est d'améliorer la reconnaissance et la place de l'enseignement supérieur français.

Les 22 membres de la COMUE et 70 entreprises partenaires sont mobilisés sur le projet I-SITE porté par l'UPE. Celle-ci a jusqu'au 26 novembre 2015 pour récupérer et déposer les lettres d'engagement de ses membres et de ses partenaires.

Un capital de 300 M€ et un apport annuel de 7 M€ sont demandés pour le financement du projet. Cette somme ne suffit pas par rapport au budget annuel des universités mais elle pourra être complétée. Par exemple, le projet prévoit de créer des chaires partenariales, notamment une chaire e-santé (santé numérique) où Axa investirait 250 000 €.

Le dossier I-SITE a été élaboré dans le cadre de :

- plusieurs groupes de travail thématiques inter-établissements,
- un comité de pilotage, qui s'est réuni chaque semaine et qui a travaillé à partir des remontées des groupes de travail,
- un comité technique, qui a assuré le suivi du projet.

Les équipes de direction et les services administratifs des établissements ont beaucoup travaillé sur le projet. Un visiting committee, composé d'experts nationaux et internationaux, s'est réuni à deux reprises pour donner son avis.

La nouvelle université qui sera créée en 2017 à partir du regroupement entre l'UPEC et l'UPEM (Université Paris-Est Marne-la-Vallée) est un point fort du dossier I-SITE d'UPE. Elle doit être à la fois spécialisée et pluridisciplinaire.

L'ambition de l'UPE est d'être un acteur européen et international incontournable dans deux domaines :

- « Santé et société »,
- « Ville, environnement et leurs ingénieries ».

Ces domaines deviendraient deux clusters : « One Health » et « Enjeux urbains ». Cette transformation s'inscrit dans :

- la démarche « City Lab », qui consiste à avoir dès le début de la recherche le dialogue nécessaire pour que la recherche menée par les laboratoires soit décroisée et qu'elle s'enrichisse des problématiques des citoyens, des entreprises, des collectivités, etc.,
- la volonté d'avoir un levier d'attractivité pour les étudiants en master, doctorat et post-doctorat.

Chaque cluster aura son propre budget et sa propre politique d'allocation des moyens.

Le pôle « Ville, environnement et leurs ingénieries » aborde quatre thématiques, dont celle de la mobilité et des transports, où des innovations sont attendues dans les systèmes de transports, l'aménagement urbain, la mobilité douce, etc.

Le pôle « Santé et société » aborde quatre thématiques, dont une thématique totalement transversale, celle de la santé publique. Ce pôle se distingue des autres pôles santé et société par sa dimension translationnelle : « One health », santé humaine et animale.

Un axe inter-pôles a été beaucoup travaillé lors de la deuxième phase du dossier. De nombreux « ponts » existent entre les deux pôles, en particulier grâce à l'environnement.

Le concept d'innovation pour le monde académique peut se décliner dans la recherche (dans les pôles) mais aussi dans la formation. Le dossier I-SITE vise à rattraper le retard en termes d'innovations pédagogiques, notamment par rapport aux ressources numériques. Le Teaching Lab a déjà des projets d'espaces de coworking, de projets de tutorat, etc.

Les fonds prévus pour la recherche seront quasiment égaux à ceux prévus pour la formation.

Parmi les actions en recherche, il est prévu de donner du temps et des accompagnements aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs.

L'UPE a un projet de partenariat avec l'association Frateli, qui offrirait un coaching et un accompagnement personnalisé à des étudiants boursiers et qui interviendrait dans des espaces de co-working.

Les bourses de mobilité et les congés thématiques seront renforcés dans le cadre du projet I-SITE. Des appels à projets en recherche sont prévus. Des programmes de recrutement seront lancés et un Cluster d'Innovation Pédagogique et Numérique (CIPEN) sera créé. Des masters inter-établissements, avec un label UPE, pourraient démarrer en 2020.

Le projet I-SITE de l'UPE sera évalué en 2019 et en 2026.

Il est prévu qu'en 2022, l'UPE et la nouvelle université ne forment plus qu'un seul établissement. Les écoles qui le souhaiteront seront intégrées en tant que membres avec une personnalité morale. Plusieurs se sont déjà prononcées en faveur de cette trajectoire.

Le capital de 300 M€ sera versé à l'UPE si l'évaluation finale de son dossier I-SITE est bonne.

Le Président remercie Mme GOURNAY pour sa participation au dossier I-SITE. Il souligne que ce dossier a nécessité de :

- se projeter sur dix ans,
- répondre à un certain nombre de critères pour que le jury IDEX/I-SITE puisse juger le dossier de l'UPE comme recevable,
- trouver des compromis.

M. TUTIN a deux questions et une remarque.

- Une question d'ordre institutionnel. Un double processus de fusion semble se dessiner : la fusion entre l'UPEC et l'UPEM, qui est déjà à l'ordre du jour, et l'éventuelle fusion entre l'UPE et la nouvelle université. Il souhaite des clarifications à ce sujet. M. TUTIN juge prématuré de s'engager dans l'I-SITE à fusionner l'UPE et la nouvelle université. Il souhaite savoir si le nouvel établissement qui en résulterait peut ou non faire l'objet de la campagne des élections à venir aux conseils centraux de l'UPEC.
- Une question d'ordre académique. M. TUTIN juge que, dans le dossier I-SITE, les sciences sociales sont minorées par rapport aux sciences de l'ingénieur, et il regrette l'absence totale d'enjeux économiques dans ce dossier. Il déplore que plusieurs thèmes ne soient pas abordés, dont l'urbanisme, la mobilisation du foncier et la production de logements.
- Une remarque. Il est satisfait que l'on cherche à minorer les frais de gestion du projet mais il pense que 2 % du budget n'est pas un taux réaliste et qu'il faudra plus.

Le Président répond point par point.

- Le jury IDEX/I-SITE demande à l'UPE de se projeter sur dix ans. Les équipes de direction des deux universités doivent se projeter dans l'avenir et « tracer des lignes ». Celle du projet I-SITE est très importante pour l'avenir de l'UPEC. Les sommes demandées par l'UPE dans le cadre de son projet I-SITE sont très modestes par rapport à celles demandées dans les quatre IDEX de la région Île-de-France. En revanche, si le projet I-SITE de l'UPE n'est pas accepté, l'UPEC sera dans une situation

délicate. Le Président de l'UPEC et son homologue de l'UPEM repasseront devant leurs électeurs respectifs pour discuter du projet de fusion entre les deux établissements et vérifier que leurs communautés universitaires sont prêtes à s'associer et à évoluer vers une université unique, pour pouvoir ensuite se projeter dans un second temps. Sur les 20 dossiers IDEX/I-SITE initiaux, seuls 8 ont été présélectionnés. Les autres, qui proposaient des fédérations d'établissements, n'ont pas été retenus par le jury. La loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche institutionnalise davantage les COMUE. Les Présidents de l'UPEC et de l'UPEM sont donc obligés de faire des propositions qui vont dans ce sens. En revanche, la question du positionnement de la COMUE par rapport à la nouvelle université n'est pas tranchée, parce qu'il est possible que les textes réglementaires évoluent.

- Le dossier I-SITE prend notamment en compte le champ Mathématiques et Sciences de l'Information et de la Communication (STIC) et le champ large des sciences humaines. Des actions sont prévues en lien avec le programme du CNRS dit « Projets Exploratoires Premier Soutien » (PEPS). Certains champs ont fait l'objet de propositions, notamment le champ du management et celui des études politiques. L'objectif est de mettre en avant les points forts de la COMUE mais aussi d'accompagner un maximum de champs disciplinaires.
- Les enjeux économiques sont présents dans le dossier I-SITE. Il est nécessaire d'obtenir l'adhésion d'un certain nombre de partenaires, notamment les collectivités territoriales, puisque les questions de transports et d'urbanisme concernent davantage les collectivités territoriales que les universités. Néanmoins, l'université peut apporter des éléments de réponse sur ces sujets.

Mme GOURNAY juge que le terme de « fusion » employé par M. TUTIN pour désigner ce qui sera fait en 2026 n'est pas du tout approprié. Il existe un paradoxe entre une politique ministérielle qui a créé des COMUE et un jury international persuadé que la COMUE ne sert à rien, qu'elle réduit la visibilité de l'UPEC et que la COMUE est contre-performante. L'UPEC a choisi de « jouer le jeu » du jury. En 2026, il y aura une seule université, avec des composantes universitaires, comme aujourd'hui, et des membres avec un niveau d'autonomie accru.

Le pôle « Ville, environnement et leurs ingénieries » est fortement axé sur les sciences sociales et il bénéficie d'une reconnaissance dans ce domaine. Il faut le savoir pour comprendre les enjeux du dossier.

Les enjeux économiques sont pris au sérieux dans le dossier. L'I-SITE donne un souffle, un élan, pour chercher et convaincre les partenaires que la COMUE doit être le moteur du transfert de la valorisation et

de la formation continue sur son territoire. Des partenariats étroits existent avec BNP Paribas et Alstom, qui a un projet d'expérimentation dans la Cité Descartes.

Le taux de 2 % pour les frais de gestion s'explique par la volonté d'avoir une gouvernance équilibrée. La gouvernance du projet I-SITE ne fera pas doublon avec les instances actuelles. Une grande partie sera prise non pas sur des ressources humaines nouvelles qui seraient payées par les sites mais sur des personnes et des services qui existent déjà.

Mme OLLIVIER-YANIV remercie Mme GOURNAY pour sa présentation. Elle juge légitime que ce sujet soit débattu dans le cadre du Conseil d'Administration, puisque cette instance doit réfléchir à l'avenir de l'UPEC dans les prochaines années et que l'I-SITE est un outil de projection.

Elle fait remarquer que le dossier I-SITE porté par l'UPE a fait l'objet d'un travail collaboratif mais aussi de rapports de forces, ce qui est normal dans une COMUE, compte tenu de l'hétérogénéité des établissements qui composent ce type de structure.

Il y a un an, à l'UPEC, à l'UPEM et dans d'autres établissements de la COMUE, des groupes de travail ont élaboré des projets susceptibles de trouver une place dans la réponse de la COMUE à l'appel à projets IDEX/I-SITE. Mme OLLIVIER-YANNIV est satisfaite que tous ces projets aient été pris en considération.

Elle considère que le dossier reconnaît la diversité de l'UPEC et de l'UPEM et celle de la future université. Elle se réjouit que l'attention, les projets et les moyens du dossier I-SITE de l'UPE ne soient pas entièrement focalisés sur les deux pôles d'UPE, puisqu'il est prévu de créer deux réseaux pluridisciplinaires, l'un sur les sciences du numérique et l'autre sur les humanités et les sciences sociales. En revanche, elle estime qu'il faut aussi tirer parti de la visibilité des deux pôles d'UPE, de leur masse critique et de leur capacité à générer des ressources propres.

Mme GOURNAY précise que la COMUE a corrigé son dossier I-SITE en tenant compte des retours faits par le jury IDEX/I-SITE. Dans la première version du dossier, la politique de spécialisation était très forte et les noms des projets qui avaient été remontés à la COMUE étaient mentionnés. Dans la seconde version, il est donc prévu de créer deux réseaux pluridisciplinaires, et les noms des projets ont été retirés, parce que jury a fait remarquer qu'il n'était pas possible de présager des projets qui allaient être financés avant même qu'il y eût des appels d'offres.

M. THIARD souligne l'importance de la question du lien au territoire de l'Est francilien. Il juge que des progrès remarquables ont été réalisés par rapport au dossier déposé en janvier, puisque le City Lab permet

de concrétiser les réseaux de partenaires de la COMUE. Cette concrétisation répond à l'un des attendus de l'I-SITE.

Mme LE LAGADEC souhaite savoir quels sont les partenaires publics de la COMUE dans le cadre de son projet I-SITE.

Le Président distingue différents niveaux de partenaires publics :

- des départements (Seine-et-Marne et Val-de-Marne),
- des communautés d'agglomération, notamment Seine-Amont,
- certaines villes, notamment celles avec lesquelles des maisons de santé pluri-professionnelles universitaires ont été développées.

L'idée du dossier I-SITE est de faire valoir ce qui a été fait avec ces collectivités durant les dernières années et de se projeter sur les quatre prochaines années.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université

Le point est reporté.

1.2. Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

(Projection de diapositives.)

Mme GAKI présente l'Ad'Ap.

L'Ad'Ap est un document réglementaire que tout établissement recevant du public doit déposer auprès de la préfecture. Il reprend la planification des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des installations ouvertes au public.

Tous les établissements publics ont eu jusqu'au 1^{er} mars 2015 pour indiquer quels étaient leur bâtiments complètement accessibles au public. L'UPEC n'en a qu'un, la Maison des Langues et des Relations internationales.

Par la suite, chaque établissement public a dû élaborer un Ad'Ap. La date limite pour le dépôt était le 28 septembre 2015 mais, au vu de l'étendue de son patrimoine et de sa complexité, l'UPEC a eu une dérogation, elle a jusqu'au 15 novembre 2015 pour déposer son Ad'Ap. Le délai d'instruction après le dépôt est de 4 mois maximum.

La réglementation sur les Ad'Ap impose de :

- faire en sorte que l'ensemble des établissements publics et les installations ouvertes au public soient recensées et deviennent accessibles au public au terme de l'Ad'Ap,
- identifier pour chacun des établissements des éventuelles dérogations ou l'impossibilité de devenir accessible,
- définir et faire valider la stratégie de l'établissement par rapport à la mise en accessibilité,
- chiffrer les travaux à engager à l'échelle du patrimoine,
- fixer la durée des travaux,
- officialiser l'Ad'Ap (il est demandé à l'ensemble des établissements publics devant déposer un Ad'Ap de le faire passer devant leurs instances décisionnaires),
- le déposer auprès de la Préfecture, qui le validera ou amendera le cas échéant,
- suivre et évaluer l'Ad'Ap.

L'UPEC n'a pas attendu les obligations réglementaires de l'Ad'Ap pour commencer à mettre en accessibilité ses bâtiments. En 2010 et 2011, elle a fait un diagnostic. En moyenne, ils étaient accessibles à 44 % à tout type de handicap (non seulement les handicaps moteurs mais aussi les handicaps visuels, auditifs, etc.). En 2015, cette moyenne est passée à 53 % (à surface égale).

Le coût total des préconisations de dépenses d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'Ap est évalué à 6 740 k€ TTC.

Les principaux défauts du patrimoine de l'UPEC sont :

- l'absence de places de stationnement pour handicapés ou des places de stationnement insuffisamment marquées,
- des sanitaires inadaptés ou pas complètement adaptés ou absence complète de sanitaires adaptés,
- très peu de cages d'escalier sont complètement conformes à la réglementation,
- des escaliers non doublés d'un dispositif de franchissement conforme,
- des cheminements extérieurs ou intérieurs non conformes, avec quelques pentes ou des seuils qui ne sont pas, des revêtements qui ne sont pas conformes,
- pour certaines portes, la largeur utile de passage n'est pas respectée.

L'Ad'Ap de l'UPEC s'étale sur 6 ans (début 2016-fin 2021). La première année est un peu moins conséquente que les autres en matière de budget parce que c'est l'année de lancement. Beaucoup d'études seront menées et les travaux commenceront à mi-année. L'effort est concentré sur les trois premières années pour rendre accessibles les sites le plus tôt possible. Les travaux commenceront par les sites les plus fréquentés. Sur certains sites, les actions seront pluriannuelles.

Des bilans seront faits à la fin 2016, au bout de 3 ans et à la fin de l'Ad'Ap.

Le Président souligne que :

- Ce plan vise à faciliter l'accueil des handicapés, que ce soit le personnel ou les étudiants.
- Il n'est pas la seule action de l'UPEC vis-à-vis du handicap.

Il propose au Conseil d'Administration de passer au vote sur l'Ad'Ap.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de M. COGNY.
- Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de M. THAUVRON et de M. MORET.
- M. TUTIN a reçu procuration de Mme CHEVALIER.
- M. CUESTA a reçu procuration de Mme COLL et de M. LAFOND.
- M. THIARD a reçu procuration de M. ONETO.
- M. GIRAL a reçu procuration de Mme KRUSZYNSKA et de Mme FAURE-DUNABEITIA.
- Mme KOCH a reçu procuration de M. LOMBE.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

1.3. Avis sur le projet de nomination de Mme Delphine ADAM en tant que directrice du Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE) et de Mme Patricia ALBANÈSE en tant que directrice du Service commun universitaire d'information et d'orientation-Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO-BAIP)

Le Président précise que la fiche de poste de directeur du SCEPPE a été envoyée aux membres du Conseil d'Administration et que ce poste a fait l'objet d'un appel à candidatures. Sur la base des différents candidats, il propose de nommer Mme Delphine ADAM à ce poste.

Mme ADAM se présente. Elle a travaillé à l'AFPA (Association de formation professionnelle pour les adultes), en tant que directrice de la pédagogie et de l'accompagnement et en tant que directrice adjointe du centre AFPA de Paris. Elle se réjouit à l'idée de relever le défi de la formation continue de l'université, de pouvoir travailler avec les composantes sur la mise en place de formations continues et de rendre accessibles les formations déjà existantes aux publics adultes et aux publics en reconversion.

Mme ALBANÈSE se présente. Elle est maître de conférences à la Faculté des Sciences et Technologie et elle effectue des recherches au Laboratoire de Recherche sur la Croissance Cellulaire, la Réparation et la Régénération Tissulaires (CRRET).

Depuis 2012, elle est assesseure à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU). À ce titre, elle a eu pour première mission d'accompagner le Président dans le développement de RÉSUS, le réseau universitaire d'accès aux soins pour les étudiants de l'UPEC. Elle a également travaillé avec Yves PALAU, vice-président de la CFVU, dans le cadre de l'auto-évaluation et de l'accréditation de l'offre de formation de l'UPEC en sciences, en technologies, en ingénierie et en santé. Elle a collaboré avec un grand nombre de directions de composantes sur la structuration d'axes de formation spécifiques. Elle a aussi pour mission de travailler au développement de dispositifs d'innovation pédagogique dans le cadre de la politique de formation de l'UPEC mais aussi de l'UPE, puisque Mme ALBANÈSE, référente IDEA de l'UPEC.

L'expertise qu'elle a acquise en tant qu'assesseure de la CFVU l'a convaincue que :

- Les conditions d'accueil des publics, que ce soit les étudiants en formation initiale mais aussi les adultes en reprise d'études, sont un élément très important pour la réussite des étudiants.
- L'accompagnement de ces publics dans la construction de leurs projets professionnels permet d'individualiser leurs parcours des étudiants.
- Il est important de faire connaître les dispositifs mis en place par les directions de composante et les équipes pédagogiques à destination de ces publics, par exemple les « 60 premiers jours » et les parcours inductifs dans le cadre des maquettes. Tous ces leviers conduisent à la sécurisation des parcours des étudiants. Mme ALBANÈSE souhaite faire en sorte que l'orientation des étudiants soit active et choisie et non pas subie.

M. GADESSAUD ne remet pas en cause les qualités de Mme ALBANÈSE mais il regrette que l'appel à candidatures sur le poste de directeur du SCUJO-BAIP n'ait pas fait l'objet d'une plus grande communication auprès des enseignants-chercheurs.

Le Président précise qu'il y a eu 3 candidats au poste et que l'appel à candidatures a été publié dans *UPEC Hebdo*.

M. GADESSAUD signale que, dans l'appel à candidatures, il est écrit que le directeur du SCUIO-BAP « propose au vice-président de la CFVU des évolutions de l'offre de formation en L1 et en DUT1 en termes de capacités et de contenus », or cette phrase ne s'applique pas pour les DUT1 puisque :

- Il existe pour les DUT un programme pédagogique national.
- Selon l'article 1 de l'arrêté du 3 août 2005 sur les DUT, « la capacité d'accueil de chaque département d'institut universitaire de technologie, désigné ci-après "IUT", est fixée dans le cadre de la carte universitaire et de la politique contractuelle par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT concerné, après avis du conseil de l'IUT ».

Le Président propose de procéder à un vote à bulletin secret sur les propositions de nomination.

Monsieur BARREIX et Madame KOCH sont désignés assesseurs.

Le Conseil d'administration a, par 23 voix « pour » et 1 « nul », donné un avis positif à la nomination de Madame Delphine ADAM en tant que directrice du Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE).

Le Conseil d'administration a, par 23 voix « pour » et 1 « nul », donné un avis positif à la nomination de Madame Patricia ALBANESE en tant que directrice du Service commun universitaire d'information, d'orientation - Bureau Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO - BAIP).

Calendrier prévisionnel des élections des conseils centraux de l'université

M. CUESTA présente le calendrier prévisionnel des élections.

Un appel à candidatures est en cours.

Les listes électorales seront affichées le 6 janvier 2016 pour les usagers et le 7 janvier pour les personnels.

La date butoir de réception des candidatures et des professions de foi est le 21 janvier pour les usagers et le 22 janvier pour les personnels.

Les élections auront lieu les 27 et 28 janvier pour les étudiants et le 28 janvier pour les représentants des personnels.

Le futur président de l'université sera élu vers le 8 mars 2016.

Le Président précise qu'il recevra toutes les délégations syndicales dans le cadre du comité électoral consultatif et qu'un protocole d'accord préélectoral va être préparé.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du budget rectificatif n°2 pour le budget 2015

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER présente le point.

Le budget 2015 avait été arrêté après une première rectification en juin à hauteur de 253 207 938 €. Une deuxième rectification est proposée au Conseil d'Administration. Le budget serait minoré de 1 409 140 € et donc porté à 251 798 798 €.

Ajustement des ressources

Par rapport au budget rectificatif n°1,

- une légère augmentation des prévisions de ressources propres (+500 K€) est prévue,
- les subventions autres que l'État et les contrats de recherche devraient diminuer de 2,3 M€, notamment en raison des modifications du calendrier d'exécution des travaux.
- l'ensemble des ressources seraient minorées de 1 825 780 €.

Par rapport à 2014,

- la formation par l'apprentissage devrait baisser de 410 720 €, essentiellement en raison d'une réduction du montant de la péréquation,
- la taxe d'apprentissage devrait diminuer de 55 723 €,
- des augmentations restent attendues sur les contrats de recherche, les droits d'inscription et les conventionnements de formation,
- l'ensemble des ressources seraient supérieures de 3 M€ à la réalisation 2014.

Ajustement des dépenses

Les prévisions de dépenses restent en augmentation pour tous les secteurs d'activité par rapport aux dépenses constatées en 2014.

En revanche, la répartition des prévisions de dépense reste dans les mêmes proportions :

- La masse salariale représente 72 % de l'ensemble des dépenses, comme les années antérieures.
- Les dépenses de fonctionnement : 16 %.
- Les investissements et travaux : 6 %.

- Les dotations aux amortissements et provisions : 6 %.

Par rapport à 2014,

- la masse salariale augmenterait de 2,4 M€ (+1 %),
- les dépenses de fonctionnement progresseraient de 3,7 M€ (+10 %),
- les amortissements et provisions diminueraient de 1,1 M€,
- les investissements et travaux augmenteraient de 3,7 M€.

Équilibre et variation du fonds de roulement

On prévoit toujours un résultat à l'équilibre. Le montant des ressources de fonctionnement serait égal à celui des charges de fonctionnement : 236 976 123 €.

La capacité d'autofinancement serait à hauteur de 3 581 868 € environ générés par nos écritures d'amortissement. Les subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 4 602 312 € et les dépenses d'investissement à 14 822 675 €. On prévoit donc un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 6 638 495 €. Si 100 % des recettes et 100 % des dépenses sont exécutées, le fonds de roulement passerait de 25 397 707 € au 31 décembre 2014 à 18 759 212 € au 31 décembre 2015, soit l'équivalent de 31 jours de fonctionnement, sachant que 1 jour de fonctionnement coûte 611 000 €.

Le **Président** propose de passer au vote.

M. BLANC signale une nouvelle procuration : M. CEGIELSKI a reçu procuration de M. BARREIX.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le budget rectificatif n°2 pour le budget 2015.

2.2. Approbation des dotations/contributions des composantes pour le budget 2016

M. CUESTA présente le point, sur lequel un document papier a été fourni aux membres du Conseil d'Administration.

La dotation de fonctionnement 2016 pour l'ensemble des composantes s'élève à 5,76 M€. Elle est calculée suivant plusieurs critères, principalement le nombre d'étudiants. On prend le nombre d'étudiants inscrits de l'année précédente et on le pondère par un coefficient, ce qui donne un nombre d'étudiants pondéré par composante. Ce nombre amène à avoir une dotation par étudiant pondérée.

Deux critères complémentaires sont appliqués :

- les heures complémentaires effectuées dans les composantes au titre de la formation initiale en 2013-2014, qui est aujourd'hui la seule année complète pour l'ensemble des composantes,

- la réussite des étudiants, c'est-à-dire le nombre de diplômés DUT 2, licence professionnelle ou L3, et le nombre de diplômés en M2.

La dotation aux composantes se compose également d'une partie « pilotage » : quelles que soient sa structure et ses dimensions, que ce soit en personnel ou en étudiants, chaque composante reçoit 40 K€.

La dotation globale pour l'ensemble des composantes s'élève à 7,7 M€.

Sur les contributions des composantes, trois critères sont appliqués :

- 20 % des ressources propres des composantes,
- les coûts logistiques, répartis sur un coût moyen UPEC pour ne pas désavantager un site par rapport à un autre,
- une contribution assise sur le nombre de postes, qu'ils soient enseignants ou BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé). Une participation de 500 € par personne est demandée.

L'ensemble des contributions s'élèvent à 5 126 549 €.

La différence entre les dotations et les contributions de l'ensemble des composantes est de 2 573 451 €. Ce solde n'est que théorique parce qu'il est beaucoup trop important. On regarde les dotations qui avaient été données l'année n-1 et on applique un plafond : 0 % à la hausse et -2 % à la baisse. Cela amène à une variation plafonnée de -55 276 € par rapport à l'année n-1 sur l'ensemble des composantes, soit un solde net 2016 de 3 160 567 €, à comparer au solde théorique de 2 573 451 €. Environ 600 k€ de plus seront donc financés.

Deux mesures supplémentaires sont introduites pour 2016 :

- la prise en charge en central de 10 % des amortissements pédagogiques de toutes les composantes, soit un total de 155 640 €,
- la non-facturation du SCD au titre de la formation continue, à hauteur de 70 312 €.

Au global, la variation réelle en 2016 serait positive de 170 676 €, mais elle serait négative pour trois composantes :

- -75 € pour la composante Administration et Échanges Internationaux/Institut de Préparation à l'Administration Générale (AEI/IPAG),
- -4 067 € pour la Faculté de Droit,

- -3 657 € pour les Lettres et Sciences Humaines (LLSH).

Ces variations sont annulées par des ajustements à hauteur de ces sommes, de façon à ce que ces composantes n'aient ni augmentation ni diminution.

Des dotations spécifiques seront données à :

- l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU), où il n'y a pas d'étudiants inscrits : 40 k€,
- la future École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) : 40 k€,
- l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ) : 700 k€. Une dotation spécifique est prévue chaque année pour l'ESPÉ parce que les coefficients ne peuvent pas y être appliqués.

Globalement, des excédents ont été constatés pendant les années précédentes : presque 600 k€ en 2012, un peu plus de 1,9 M€ 2013 et 2,4 M€ en 2014. Trois composantes sont excédentaires quasiment année après année : la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion (FSEG), l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau et l'AEI. M. CUESTA a contacté les directeurs de ces trois composantes. L'idée est de faire une mise en réserve de 450 k€ dès le budget initial. Cela permettrait d'utiliser cette somme dès le budget initial plutôt que de la voir tomber en fin d'exercice dans le fonds de roulement sans pouvoir l'utiliser collectivement. Si l'exécution budgétaire 2016 pose problème, un complément sera apporté à ce moment-là.

Le Président fait remarquer que, comme elle s'y était engagée, l'équipe de direction de l'université met en place une prise en charge en central des amortissements pédagogiques à hauteur de 10 %.

M. MOSCOVICI remercie le Président pour cette prise en charge, qui soulage les budgets des composantes sur la pédagogie et qui répond à une demande forte de M. MOSCOVICI et de M. GADESSAUD.

En revanche, il regrette que, dans le tableau sur la répartition du total des dotations des composantes (entre « fonctionnement », « heures complémentaires », « réussite », « TP=TD » et « pilotage »), la ligne « TP=TD » soit devenue vide : aucune aide n'est prévue sur ce sujet pour les composantes, ce qui impacte considérablement les composantes ayant un fort taux de travaux pratiques (TP). M. MOSCOVICI souligne que les TP sont l'un des éléments qui attirent les étudiants dans l'université.

M. CUESTA explique que cette ligne est devenue vide parce qu'il n'y a plus de visibilité sur les éléments qui composent cette ligne, mais l'absence de dotations sur le critère « TP=TD » n'a un impact que sur le solde théorique des composantes. Grâce au plafonnement, elle n'a pas d'impact réel.

M. GADESSAUD est gêné que M. CUESTA invoque un argument technique – un défaut des systèmes d'informations – pour expliquer l'absence de dotations sur les TP. Depuis plusieurs années, M. MOSCOVICI et M. GADESSAUD alertent sur le fait que les systèmes d'information ne savent pas gérer les TP, ce qui amène les composantes à faire de fausses déclarations sur leurs TP, de façon à ce que les collègues soient payés exactement ce qu'ils doivent l'être. M. GADESSAUD demande que le système GEISHA (Gestion des Enseignements Informatisée, Suivi des Heures Assurées) soit paramétré correctement pour saisir des services qui soient le reflet exact des services que les collègues ont effectués avec des TP, des TD ou des cours.

M. CUESTA précise que le document signé par les enseignants n'est pas faux mais qu'il n'est pas exactement le reflet de la réalité de ce qu'ils ont fait. Chaque mise à jour du système écrase le travail qui a été fait précédemment et toutes les règles de calcul et il faut de nouveau rentrer ces règles après chaque mise à jour. Pour avoir des déclarations correctes et lisibles et pour que les personnes soient payées correctement, une transformation est souvent effectuée en amont de la saisie, en interne dans les composantes, donc la déclaration cours/TD/TP est perdue parce que ce sont souvent des équivalents TD qui sont déclarés et il n'y a plus de visibilité sur les TP.

M. TAVERNIER fait remarquer que :

- Dans le cadre du projet de nouvelle université, les DRH de l'UPEC et de l'UPEM travaillent sur la détermination d'un nouvel outil de gestion des services d'enseignement. L'UPEM utilise un « logiciel maison », VSF.
- Il faudra voir comment les autres universités arrivent à surmonter la difficulté.

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC mentionne une nouvelle procuration : le Président a reçu procuration de Mme LE LAGADEC.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les dotations/contributions des composantes pour le budget 2016.

2.3. Approbation de remises gracieuses

(Projection de diapositives.)

M. VERSCHEURE présente deux demandes d'admission en remise gracieuse et une demande d'admission en non-valeur à vous présenter pour avis ce matin.

Le dossier d'admission en non-valeur concerne Mme Marie Astrid MAINZ qui a déposé un dossier de surendettement. Le tribunal d'instance a décidé d'annuler l'ensemble de ses dettes, dont la dette de reversement qu'elle avait vis-à-vis de l'UPEC, d'un montant de 2 376,50 €. Dans ces conditions, l'UPEC est dans l'incapacité de recouvrer cette somme.

Les deux dossiers de remise gracieuse concernent respectivement Mme Brigitte CAVRERO et Mme Marie-Thérèse YANGBO.

Le dossier de Mme CAVRERO fait suite à des erreurs de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et des services de l'Agence comptable de l'UPEC. La personne avait une créance de 24 457,88 €. La DDFIP devait verser à l'université des indemnités journalières de Sécurité sociale pour un montant de 17 186,34 €. Sur cette base, la personne avait un reste à verser de 7 271,54 €, somme que le Conseil d'Administration a admis en remise gracieuse lors de la séance du 7 novembre. Or, dans le montant de l'indemnité journalière, des cotisations sociales ont été précomptées par la DDFIP. Le versement alloué à l'UPEC n'était donc pas de 17 186,34 € mais de 16 034,34 €. L'Agence comptable a fait une omission et la personne doit encore un 1 151,48 €. Compte tenu de l'engagement pris d'accorder une remise gracieuse à Mme CAVRERO, il est délicat de revenir vers elle en disant qu'une erreur a été commise et qu'elle doit encore 1 151,48 €. Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'admettre cette somme en remise gracieuse.

Mme YANGBO traverse de grandes difficultés à la fois de santé et financières. Elle fait l'objet de plusieurs oppositions de traitement de la part de divers créanciers. Sa créance est de 122 € et il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre cette créance en remise gracieuse.

Le Président souligne la capacité de l'UPEC à accompagner ses personnels en difficulté.

Il propose de passer au vote.

M. BLANC précise que :

- M. DRIANT a reçu procuration de Mme OLLIVIER-YANIV.
- Mme COLL a reçu procuration de M. MORET et de M. THAUVRON.

2.4. Approbation de sorties d'inventaire

M. VERSCHEURE rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont reçu une liste d'actifs qu'il est proposé de sortir du bilan de l'université.

Ces actifs sont des biens immobilisés qui ont été inventoriés au Campus Centre lors d'un inventaire intermittent réalisé à la suite de l'inventaire complet de 2014. Il avait été convenu que pour maintenir la qualité des comptes il fallait réaliser tous les ans un inventaire intermittent sur la base d'un tiers. En juillet 2015, le choix a été porté sur le Campus Centre puisqu'il représente globalement 30 % de l'ensemble du matériel immobilisé de l'université.

La plupart des sorties portent sur des biens inscrits au bilan depuis longtemps et dont la durée de conservation au bilan est supérieure à une fois et demi le montant des amortissements pratiqués. La valeur brute des actifs immobilisés est de 1 742 488,15 €. Certains de ces biens n'ont pas encore été amortis et ont encore une valeur nette comptable, dont le total s'élève à 137 830,02 €, qu'il convient de sortir du bilan. Certains biens ont fait l'objet d'un financement pour un total de 465 467,34 €. Il reste à amortir sur ces financements un montant de 7 068,37 €.

M. MOSCOVICI demande si les ordinateurs sortis de l'inventaire de 2013 sont généralement des ordinateurs volés.

M. VERSCHEURE acquiesce.

M. MAITROT DE LA MOTTE demande quelle est, parmi les biens listés, la part des actifs qui ont vocation à sortir du bilan et la part de ceux qui sont déjà sortis.

M. VERSCHEURE répond que tous les biens listés sont encore à l'actif immobilisé et que le vote du Conseil d'Administration va permettre de les en sortir.

Le **Président** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la sortie d'actifs du bilan de l'Université pour une valeur nette de 137 830,08 €.

4. OFFRE DE FORMATION

4.1. Approbation de diplômes universitaires (DU) et de certificats universitaires (CU) portés par la Faculté de Médecine, l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)

M. CUESTA présente le point.

Sont proposés :

- le CU « Préparation au DSGC » (Diplôme Supérieur et de Gestion de la Comptabilité), porté par l'IAE,

- le DU « Qualité et audit d'efficacité dans les organisations de santé et à haute fiabilité », porté par l'IAE,
- l'attestation d'études universitaires (AEU) « Préparer l'agrégation externe d'allemand », portée conjointement par l'ESPÉ et la Faculté LLSH.

Les deux premiers ont été examinés et approuvés lors de la CFVU du 15 juin 2015 et le troisième l'a été lors de la CFVU du 21 septembre 2015.

Leurs éléments financiers, qui ont été remis aux membres du Conseil d'Administration, sont soumis au vote de cette instance.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration a approuvé, par 22 voix « pour » et par 2 voix « contre », les Diplômes Universitaires et de Certificats Universitaires portés par l'Institut d'Administration des Entreprises et par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

3. POINT RESSOURCES HUMAINES

3.1. Application des tarifs et des tranches applicables au service de restauration

(Projection de diapositives.)

M. SIOLY présente une nouvelle grille de prise en charge financière des repas pris par les personnels dans les restaurants du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

En 2014, 20 000 repas dans les restaurants du CROUS ont été subventionnés, et 10 000 dans des restaurants administratifs (sur les sites de Mondor et de Thiais) avec lesquels l'UPEC a une convention. Le budget 2015 pour la restauration des agents est de 55 k€.

La grille tarifaire actuelle est composée de trois tranches indiciaires qui prennent en compte les revenus des personnels. La première tranche concerne assez peu de personnes.

L'objectif de la nouvelle proposition de tarification est de favoriser une vraie pause méridienne en permettant aux agents de prendre un repas chaud et équilibré et de discuter avec d'autres agents en dehors du temps de travail. Ils auront aussi la possibilité de prendre seulement un plat chaud dans les restaurants du CROUS.

L'UPEC s'est engagée dans un travail d'amélioration de la prise en charge financière des repas de ses personnels. La nouvelle proposition de tarification est constituée de quatre tranches au lieu de trois :

- Le périmètre du tarif 1 est élargi puisque l'indice national majoré (INM) des agents en tarif 1 sera inférieur ou égal à 370 (alors que dans la précédente grille il était inférieur à 326). Il est étendu jusqu'à des agents de catégorie A en début de carrière et concernera environ 49 % des personnels qui fréquentent les restaurants du CROUS. Pour un plat chaud + 2 périphériques ou une assiette fraîcheur + 1 périphérique, les agents au tarif 1 paieront 3,20 euros, soit l'équivalent du tarif étudiant, tandis que l'UPEC prendra en charge le reste (3,30 €) du tarif.
- Le tarif 2 est également élargi et concernera 33 % des personnels. L'INM des agents au tarif 2 sera compris entre 371 et 500. Le menu coûtera 4,20 € à l'agent.
- Le tarif 3, qui n'existait pas auparavant, concernera 18 % des personnels. L'INM des agents au tarif 3 sera compris entre 501 et 597.
- Le tarif 4 (INM supérieurs à 597) ne sera pas subventionné.

L'établissement subventionnera les repas des agents ayant un INM inférieur ou égal à 597. 55 % des personnels pourront désormais bénéficier d'une subvention de l'UPEC, contre 40 % actuellement.

M. DRIANT demande si la nouvelle grille tarifaire s'appliquera aux personnels qui prendront leur repas dans le restaurant du CROUS de la Cité Descartes. La capacité d'accueil de ce restaurant étant extrêmement limitée, il souhaite également savoir où en est la négociation avec le restaurant d'entreprise situé dans le bâtiment Bienvenue, qui pratique des tarifs extrêmement élevés.

M. SIOLY explique qu'à partir du moment où il y a un restaurant du CROUS sur le site, l'opérateur par défaut est le CROUS et il n'y aura pas de conventionnement avec un autre restaurant.

Mme PERRUCHOT fait remarquer que le restaurant du CROUS est éloigné de la Cité Descartes.

M. SIOLY indique que :

- Il y a plusieurs points de restauration CROUS sur le site et ils ne sont pas très éloignés.
- La nouvelle grille de prise en charge concernera tous les restaurants du CROUS de l'Académie de Créteil.

M. GIRAL se réjouit que la nouvelle grille tarifaire soit appliquée. Il rappelle qu'elle est le fruit d'un travail qui a démarré il y a 6 ans, dans le cadre d'un groupe de travail.

Il souligne l'effort important consenti par l'UPEC dans la prise en charge des repas de ses personnels.

Il espère que les tarifs du CROUS ne vont pas augmenter au 1^{er} janvier 2016, sachant que le CROUS a tendance à augmenter les tarifs pour les personnels en janvier et en septembre.

M. MOSCOVICI se réjouit de la création d'une tranche supplémentaire mais il considère qu'il y a un recul social dans les tarifs puisqu'apparemment il y a un périphérique de moins dans le menu.

M. SIOLY confirme qu'il y aura un périphérique en moins dans le menu. C'est une décision du CROUS. Le fait d'avoir trois périphériques était une spécificité des restaurants du CROUS de Créteil. Partout ailleurs dans les restaurants du CROUS on propose deux périphériques.

Les personnels auront aussi la possibilité de prendre seulement un plat chaud (2 € à la charge de l'agent en tarif 1).

Le fait d'enlever un périphérique du menu de base permettra aux doctorants et aux contractuels doctorants de bénéficier du restaurant administratif, comme le demandent certaines équipes. Jusqu'à présent, la différence de repas entre les personnels, qui avaient trois périphériques, et les étudiants, qui n'en avaient que deux, empêchait le CROUS d'accéder à cette demande.

M. MOSCOVICI fait remarquer que les personnels de l'UPEC sur le site de Thiais ont un tarif nettement supérieur à celui des membres CNRS de l'Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) ou de la Délégation IDF-Est dans le restaurant de l'ICPME. Il demande si une convention a été signée et si les repas des personnels de l'UPEC dans ce restaurant sont subventionnés.

M. SIOLY est surpris de la remarque de M. MOSCOVICI. Une convention a été signée au printemps avec le site de Thiais, avec le CNRS, et en principe les personnels de l'UPEC doivent bénéficier de la même tarification que les personnels du CNRS dans le restaurant de Thiais.

Mme HUMAIN-LAMOURE se réjouit de la nouvelle grille tarifaire mais elle regrette que l'on enlève un périphérique dans le menu de base.

Elle signale que la nouvelle grille tarifaire est publiée à la une du dernier numéro d'UPEC Hebdo.

Le Président confirme. Elle sera effective au 1^{er} janvier 2016.

Mme HUMAIN-LAMOURE regrette que la grille soit publiée avant même le vote du Conseil d'Administration.

M. TUTIN souhaite savoir ce qu'il en est de l'obligation de déclarer ses données bancaires pour avoir accès à la carte du CROUS.

M. TAVERNIER indique qu'une discussion est en cours entre le CROUS et son prestataire sur le sujet. L'obligation de fournir ses données bancaires ne pose pas problème qu'à des personnels de l'UPEC, elle pose aussi problème à des personnels d'autres établissements.

M. GIRAL demande s'il serait possible de faire sur la nouvelle grille tarifaire une communication plus large que dans *UPEC Hebdo*.

M. TAVERNIER répond que la communication va se poursuivre.

Le **Président** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les tarifs et les tranches applicables au service de restauration.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

M. TAVERNIER rappelle que le Président a la délégation du Conseil d'Administration pour signer des conventions et qu'il doit être rendu compte au Conseil d'Administration de l'utilisation de ce pouvoir par le Président. Un tableau de suivi des conventions a donc été fourni aux membres de cette instance.

Il est demandé de renvoyer un original et une seule composante a renvoyé l'originale après signature, afin que les originaux soient archivés.

Le **Président** se réjouit de pouvoir vous présenter ces différentes conventions et il remercie les services de l'UPEC pour le tableau de suivi, qui témoigne du travail effectué.

Il souligne que ces conventions sont variées. Beaucoup sont orientées vers l'international.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université.

5.2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 18 septembre 2015 et du 2 octobre 2015

M. GIRAL signale que :

- La date dans le pied de page du procès-verbal de la séance du 2 octobre est erronée.
- Dans le point sur la politique d'emploi du second degré, en page 12, il est écrit : *le Conseil d'Administration approuve à la majorité (0 contre 6 abstentions) les 22 publications de postes.*

M. GIRAL demande que le nombre de votes « pour » soit indiqué.

M. MAITROT DE LA MOTTE demande, dans le procès-verbal de la séance du 18 septembre, le retrait d'un passage.

M. TAVERNIER propose l'énoncé suivant :

« M. TUTIN rappelle les troubles liés à la sécurité et à la fraude à la FSEG.

M. TAVERNIER rappelle que la direction de l'université suit très attentivement cette situation et que des mesures ont été prises ».

Le passage entre l'intervention de M. TUTIN et celle de M. TAVERNIER serait donc supprimé.

M. TUTIN rappelle que lors du Conseil d'Administration du 18 septembre il a évoqué le problème de sécurité au Mail des Mèches. L'ancien bâtiment de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP), vide depuis plus d'un an, était devenu un refuge de dealers. L'espace entre le bâtiment de la FSEG, celui des Langues et l'ancien bâtiment de l'IUP était occupé quasiment à temps plein par un groupe de dealers avec des chiens. Une enseignante avait été agressée physiquement.

Le Président fait savoir que le bâtiment de la FSEG a été sécurisé et qu'un travail avec les forces de police est en cours. La situation s'est donc améliorée.

M. TUTIN précise qu'il reste des problèmes sur les parkings.

M. LE GOFF et **M. THIARD** signalent qu'une réunion est prévue après le présent Conseil d'Administration, à 14 heures, sur les questions de sécurité sur le site du Mail des Mèches. Les enseignants, les personnels administratifs et les élus étudiants y sont invités.

Le Président prend en compte les modifications demandées et indique que d'autres modifications ont été demandées par Joëlle FAURE-DUNABEITIA, surtout sur des questions de forme.

Il propose de passer au vote.

Sous réserve de ces modifications, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 18 septembre 2015 et du 2 octobre 2015.

M. SERNE rappelle que des élections régionales sont prévues en décembre 2015 et il n'est donc pas certain de représenter de nouveau la Région Île-de-France au sein du Conseil d'Administration de l'UPEC. Cela dépendra du résultat des élections. Quoi qu'il en soit, il continuera de suivre les évolutions de Paris-Est et de fréquenter les locaux de l'UPEC puisqu'il donnera un cours sur les politiques régionales, dans le cadre d'un master sur les politiques publiques et la gestion des collectivités locales.

Il a beaucoup appris au Conseil d'Administration et il estime que cette instance a eu un très bon niveau de respect, de dialogue et d'écoute.

Vice-président du Conseil régional en charge des transports et de la mobilité, il se réjouit d'avoir pu faire un lien entre cette activité et l'UPEC. Il considère que ce lien a permis de faire un plan de déplacement bien construit et ambitieux.

Le Président remercie M. SERNE pour le travail qu'il a effectué avec l'UPEC, notamment dans le cadre du plan de déplacement, et il lui souhaite bonne chance pour les élections régionales.

(Applaudissements dans la salle.)

La séance est levée à 12 heures 57.